



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

DATAR

Question écrite n° 73636

Texte de la question

M. Léonce Deprez appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur le récent rapport annuel de la Cour des comptes consacré à la DATAR. Selon ce rapport, la DATAR n'évalue pas les résultats de sa politique. C'est ainsi que la prime d'aménagement du territoire (PAT) est présentée chaque année au Parlement sur la base de données prévisionnelles et non de chiffres réels. « Au mieux, 60 % des créations d'emplois espérées se traduisent dans la réalité », constate la Cour des comptes. S'agissant de création d'emplois, dont elle a la responsabilité, il souligne l'importance de ces critiques qui ne sont d'ailleurs pas nouvelles (La Lettre du maire, n° 1292, 5 février 2002). Une réforme lui paraît s'imposer.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73636

Rubrique : Aménagement du territoire

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 mars 2002, page 1202